

ADEPAPE 31

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



59, avenue Jules Julien
31400 TOULOUSE



SOMMAIRE

1	La Voix de l'Enfance Protégée	P1
2	Fonctionnement de l'association	P2
3	La mission de représentation	P4
4	La mission d'accompagnement	P9
5	Accompagnements des + de 25 ans	P36
6	Prêts d'Honneur	P36
7	Allocations diverses et aides	P36
8	Rencontres	P37
9	Nos outils de communications	P38
10	Remerciements et Conclusion	P39
11	Nos partenaires	P40



1. La Voix de l'Enfance Protégée

L'**ADEPAPE 31** a été créée en 1938 par des anciens Pupilles de l'Etat, désireux de se regrouper en association afin de s'entraider. A l'époque, il est difficile pour les enfants issus de "l'assistance publique", de pouvoir mener une vie heureuse une fois sortis des services de l'Etat. Depuis la société a bien changé, mais les difficultés rencontrées par les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance restent bien présentes.

L'**ADEPAPE 31** a beaucoup évolué en 87 ans d'existence. Elle représente les enfants confiés et accompagne les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. Association bénévole depuis toujours, l'année 2019 marque un tournant pour l'**ADEPAPE 31**. Avec le soutien du Conseil Départemental, l'association a pu entamer une nouvelle étape visant à professionnaliser ses pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux de notre époque.

L'association s'adresse à toute personne ayant été confié à l'ASE, conformément à l'article L224-11 du CASF :

« Les **Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance** **représentent** et **accompagnent** ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du département, des communes, de l'Etat, les dons et legs. Le Conseil d'Administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'Etat. »



REPRÉSENTATION DES JEUNES CONFIÉS

L'ADEPAPE 31 représente les jeunes confiés notamment dans les commissions départementales spécialisées. Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour évaluer et coconstruire les politiques en faveur de la Protection de l'Enfance.



ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS

L'ADEPAPE 31 accueille, informe et accompagne les anciens jeunes confiés en Protection de l'Enfance dans leur quotidien. Elle propose un accompagnement individualisé pour répondre aux mieux aux besoins de chacun.

2. Fonctionnement de l'Association

Notre Siège est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis où l'équipe, composée du Président, de l'éducateur spécialisé, de bénévoles et de la secrétaire reçoivent sur rendez-vous.

17

Bénévoles

14 Membres du CA

3 Bénévoles actifs

1632

Heures au siège

312

Heures dans les instances

2

Salariés

1 Educateur Spécialisé

1 Secrétaire Administrative

Le bureau se réuni une fois par mois. Ces réunions servent à gérer et planifier les affaires courantes de l'association, étudier et octroyer les prêts d'honneurs, les demandes d'aides et de secours, la lecture du courrier et finaliser les principales animations.

La gestion de l'association et les questions diverses sont présentées une première fois au Bureau, elles seront soumises ensuite à l'approbation du prochain Conseil d'Administration qui se réunit minimum 3 fois par an.

Des réunions de Commission Sociale ont lieu une fois par semaine, réunissant les membres permanents de l'association : le Président Norbert VIEILLAME, l'éducateur spécialisé Mathieu FAUT, la secrétaire administrative Aude MALET, Martine GUERINAUD bénévole et les stagiaires présents au cours de l'année. Des personnes ressources peuvent aussi y participer.

Ces réunions sont destinées à traiter des situations urgentes et régulières. Elles permettent un bon suivi et une bonne coordination entre chaque acteur de l'accompagnement. Elles permettent également de réfléchir collectivement sur des situations complexes afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Notre Équipe

Membres du Bureau et CA



Norbert VIEILLAME

Président, représentant à la CESSEC, à l'ODPE et au CA du CDEF, Administrateur Fédéral et Président de l'URADEPAPE Occitanie



Claude LE MERRER BERBIGIER

Vice-Président, représentant à l'ODPE et au CA du CDEF, Personne ressource de la FNADEPAPE, Vice-Président de l'URADEPAPE Occitanie



Sarah POULAIN

Secrétaire Générale



Jean MENGUY

Trésorier, administrateur de l'URADEPAPE Occitanie



Cécile BLONDIN

Chargée de Liaison, représentante titulaire au Conseil de Famille et à la Commission d'Agrément



Gérard FONTORBE

Chargé de Liaison



Claude LAISSARD

Chargé de Liaison



Martine URZAY

Chargée de Liaison, représentante suppléante au Conseil de Famille et à la Commission d'Agrément



Santina AURIOL

Administratrice



Bernard CAPUT

Administrateur



Louis DUCHEIN

Président d'honneur, administrateur



Georges FOURMOND

Administrateur



Véronique IBOS

Administratrice



Claude LECLERC

Administrateur

Bénévoles



Martine GUERINAUD

Bénévole, équipe des Jeunes Majeurs



Gaëtan ZAMBRANA

Bénévole, équipe des Jeunes Majeurs



Maëlle VIDOT

Bénévole, équipe des Jeunes Majeurs

Salariés et stagiaire



Mathieu FAUT

Éducateur Spécialisé, salarié



Amélie SERVIERES

Stagiaire Éducatrice Spécialisé

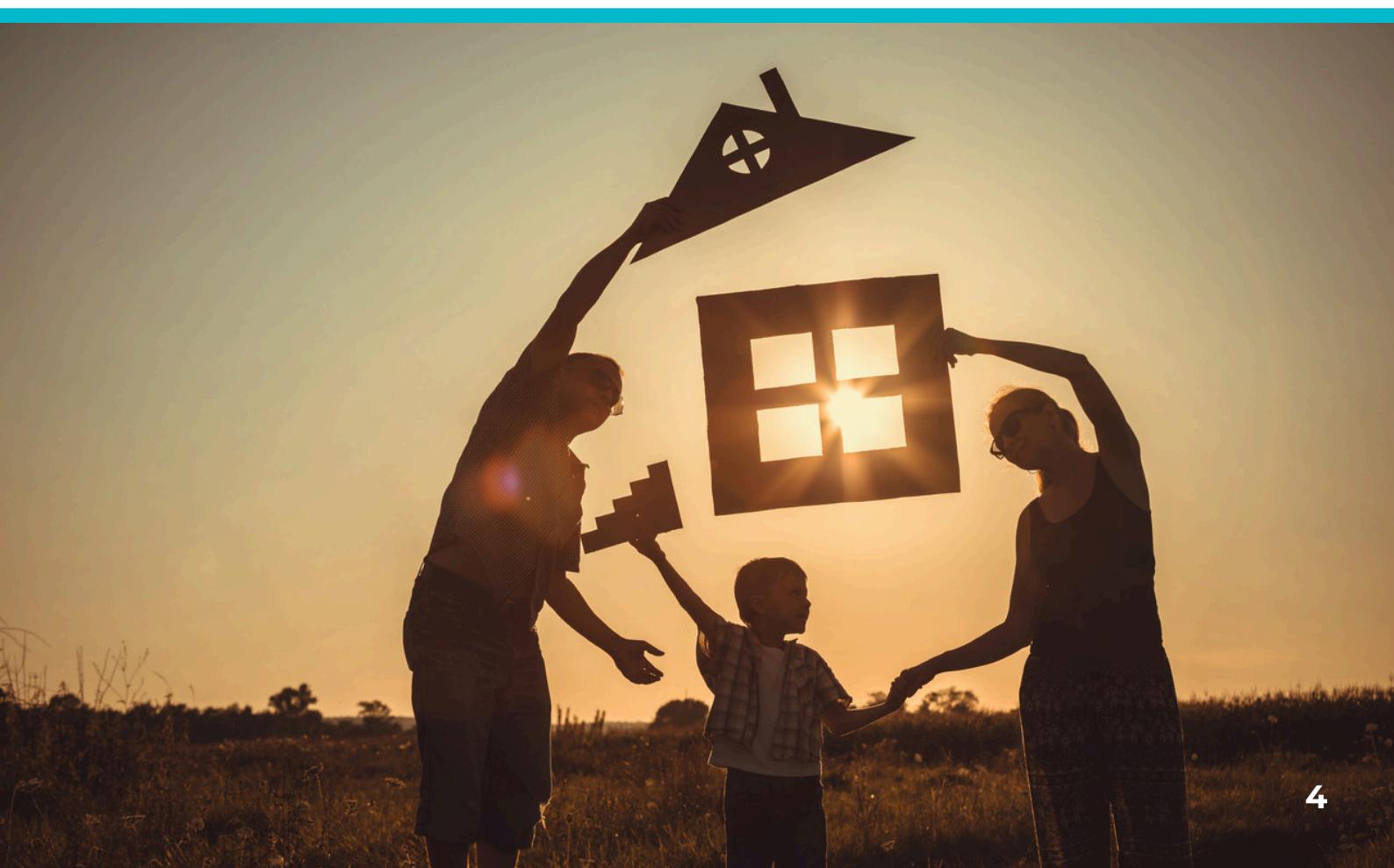


Aude MALET

Secrétaire Administrative, salariée



LA
MISSION
DE REPRÉSENTATION
DES JEUNES
CONFIÉS

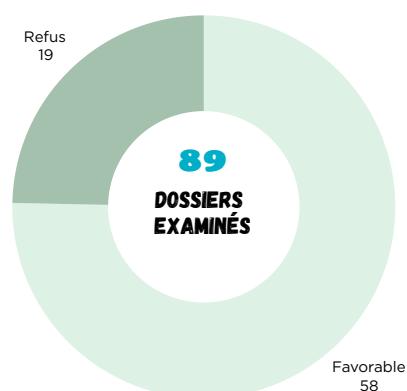


3. Les commissions Départementales

L'association siège au sein d'instances départementales de la Protection de l'Enfance. Plusieurs membres de l'association, sont mobilisés pour la représenter.

Commission d'Agrément à l'Adoption

La Commission d'Agrément à l'Adoption, à laquelle nous sommes représentés par Cécile BLONDIN et Martine URZAY, s'est **réunie 21 fois** au cours de cette année, **89 dossiers** ont été examinés. La commission émet un avis favorable ou défavorable, mais c'est le Président du Conseil Départemental qui accorde ou refuse l'agrément, après avis de la commission. La décision se prend en l'absence des postulants, mais ils peuvent être entendus par la commission, à leur demande ou à celles des membres de la commission. Cet agrément stipule s'ils sont habilités à accueillir un ou plusieurs enfants, en vu d'une adoption nationale. Il est également valable pour l'adoption internationale.



Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

Le Conseil de Famille des Pupilles de l'État, à laquelle nous sommes représentés par Cécile BLONDIN et Martine URZAY, a pour mission de prendre des décisions cruciales pour le bien-être des enfants confiés en Protection de l'État. Il évalue leur situation, détermine des plans d'action individuels, et assure le suivi continu de leur développement, en veillant à ce que chaque décision soit prise dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le conseil de Familles en Chiffre en Haute-Garonne

71

Pupilles de
l'État

20

Réunions du
Conseil de Famille

9

Adoptions
Accordées

300
**DOSSIERS
EXAMINÉS**

Commission d'Évaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés

La Commission d'Évaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés, à laquelle nous sommes représenté par Norbert VIEILLAME, est une entité mise en place dans le cadre des systèmes de Protection de l'Enfance.

Missions de la Commission d'Évaluation

- 1 Évaluation de la Situation des Enfants** : La commission examine tous les ans la situation des enfants qui sont confiés à l'ASE depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissage parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins fondamentaux. Elle examine la situation des enfants de moins de 2 ans tous les 6 mois. Sont associés à l'examen de la situation de l'enfant le service et la personne physique qui l'accueillent ou l'accompagne au quotidien.
- 2 Statut Juridique des Enfants** : La commission examine et détermine le statut juridique des enfants confiés. Cela peut impliquer des décisions sur la garde légale, l'adoption, la tutelle ou d'autres arrangements légaux, visant à assurer la protection et le bien-être de l'enfant.
- 3 Coordination avec d'Autres Organismes** : En fonction des besoins de l'enfant, la commission peut collaborer avec d'autres organismes sociaux, médicaux, éducatifs, etc., pour assurer une approche holistique de la protection de l'enfance.
- 4 Garantie des Droits de l'Enfant** : La commission veille à ce que les droits fondamentaux de l'enfant soient respectés tout au long du processus. Cela inclut le droit à la protection, à l'éducation, à la santé, à l'identité, à la non-discrimination et autres droits énoncés dans les conventions internationales et les lois nationales.
- 5 Suivi Continu** : La commission peut-être responsable du suivi continu du bien-être des enfants confiés. Cela implique souvent une réexamen de la situation de chaque enfant pour garantir que les décisions prises, soient toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Données de représentation

10 Réunion de représentation départementale	39 Situations d'enfants suivies	31 Dossiers	5 Dossiers reportés pour 6 enfants
---	---	-----------------------	---

Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Haute-Garonne, auquel nous sommes représentés par Claude LE MERRER et Norbert VIEILLAME, s'est réuni plusieurs fois, pour échanger et mener une réflexion sur les politiques publiques de la Protection de l'Enfance mais également un travail statistique, mené sur les données de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'ADEPAPE est un membre privilégiée de l'ODPE. Elle est régulièrement consultée pour développer et dynamiser le travail de cette institution sur le département, notamment en termes de visibilité du travail mené.

La composition pluri-institutionnelle de l'ODPE de la Protection de l'Enfance est précisée par décret suite à la loi 2016. L'ODPE établit des rapports qui sont portés à la connaissance de l'Assemblée Départementale et transmis aux responsables de l'État et de l'autorité judiciaire.

Missions de la Commission d'Évaluation

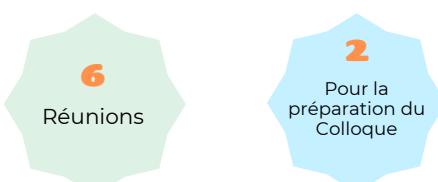
Recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département. Ces données sont ensuite adressées à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

Être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la Protection de l'Enfance.

Suivre la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Enfance.

Formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre des politiques de protection de l'Enfance du département.

Réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département, et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la Protection de l'Enfance.



Conseil d'Administration du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

En tant qu'établissement public autonome, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille 31 est administré par un Conseil d'Administration et dirigé par un directeur.

Le Conseil d'Administration du **CDEF 31** est composé de représentants de la collectivité territoriale de rattachement, de représentants des départements, de membres du CVS, de représentants du personnel, de personnes désignées en fonction de leurs compétences dans le champs de l'Enfance.

En vertu de l'article L.315-12 du CASF, le CA définit la politique générale de l'établissement. De manière non exhaustive, ce dernier délibère sur le projet d'établissement, le rapport d'activité, le budget, les programmes d'investissement, le règlement de fonctionnement.

Les délibérations du CA sont exécutoires de plein droit dès lors qu'elles ont été transmises au Préfet du département de la Haute-Garonne. Ce dernier peut saisir la Chambre Régionale des Comptes lorsqu'il estime que les délibérations sont nature à déséquilibrer le budget. Il peut également déférer au Tribunal Administratif les délibérations qu'il estime contraires à la légalité.

Norbert VIEILLAME et avant lui, Claude LE MERRER, siège au CA du **CDEF** afin de représenter l'ADEPAPE 31.



Norbert VIEILLAME a participé à **1 CDEJA**
(Conseil Départemental des Enfants et des Jeunes Accueillis à l'ASE)

Afin de renforcer notre collaboration, nous avons mis en place des temps de rencontre entre les bénévoles siégeant dans ces instances, pour offrir des moments d'écoute et d'échange sur la réalité des missions qui nous sont confiées.



LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS



A. Présentation de la mission d'accompagnement

Nous accueillons et accompagnons les jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Après une enfance souvent marquée par des parcours atypiques, ces jeunes font face à une injonction à l'autonomie qui peut s'avérer brutale et difficile à surmonter.

Devenir « autonome » aujourd’hui est une mission particulièrement complexe : il faut pouvoir se donner le droit d’échouer, de changer de cap, d’expérimenter, de rebondir ou de se réorienter. Or, pour ces jeunes, ces opportunités sont souvent inexistantes.

Privés de soutien familial, ils ne bénéficient pas du filet de sécurité que constitue habituellement une famille « soutenante », capable de servir de repère et de tremplin.

En l’absence de liens parentaux sécurisants, les jeunes sortant de l’ASE, se retrouvent fréquemment isolés à un moment charnière de leur vie, où les défis et les décisions sont nombreux. C’est précisément à cet endroit que l’association **ADEPAPE 31** intervient.

Nous avons pour ambition d’être un point d’ancrage, un lieu d’attachement sécurisant pour les jeunes majeurs que nous accompagnons. Notre association aspire à leur offrir, un espace où ils peuvent trouver un soutien moral, une écoute attentive et des ressources concrètes pour faire face aux multiples problématiques auxquelles ils sont confrontés. Nous souhaitons les accompagner avec bienveillance dans cette transition délicate, afin de leur permettre d'avancer sereinement vers l'autonomie.



B. Jeunes majeurs accueillis

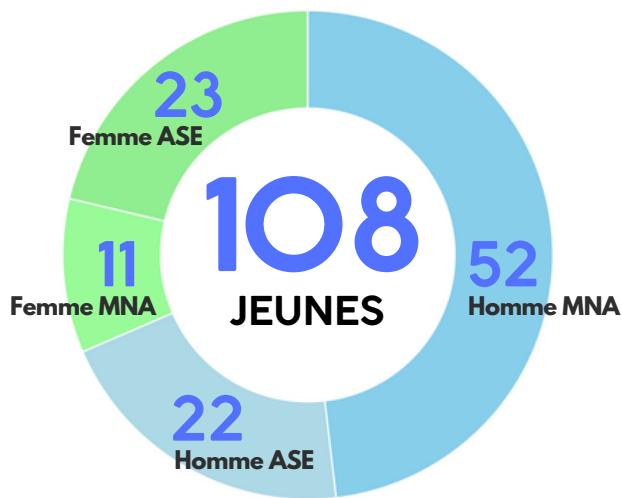
Nous avons accueilli **108** jeunes majeurs en 2024, soit une augmentation de **33 %** par rapport à 2023.

108 JEUNES MAJEURS ACCUEILLIS +33%

31 % DE FEMMES (34)

69% D'HOMMES (74)

57 NOUVEAUX JEUNES MAJEURS ACCUEILLIS 52%



45 JEUNES MAJEURS ANCIENS DE L'ASE 42%

51 % DE FEMMES (23)

49% D'HOMMES (22)

63 JEUNES MAJEURS ANCIENS DU SAMI 58%

17 % DE FEMMES (11)

83% D'HOMMES (52)

C. Jeunes majeurs accompagnés

Parmi les **108** jeunes accueillis, **83** ont bénéficié d'un accompagnement.

83 JEUNES MAJEURS ACCOMPAGNÉS **+46%**

69% DES JEUNES ACCOMPAGNÉS SONT ADHÉRENTS À L'ASSOCIATION

SOLICITATIONS DES JEUNES MAJEURS ACCOMPAGNÉS

16 ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (19 %)
ASE : 63% (10 JEUNES) / SAMI : 37% (6 JEUNES)

Un accompagnement global couvrant la majorité des besoins identifiés. Cet accompagnement inclut des rendez-vous hebdomadaires, ainsi qu'un contact téléphonique régulier pour maintenir un suivi constant et répondre efficacement à leurs besoins.

37 ACCOMPAGNEMENT PARTIEL (45 %)
ASE : 35% (13 JEUNES) / SAMI : 65% (24 JEUNES)

Un accompagnement partiel ciblant plusieurs besoins identifiés. Les sollicitations ont lieu plusieurs fois par mois, avec des rendez-vous mensuels ou bimensuels, complétés par un lien téléphonique ponctuel pour assurer un suivi adapté.

30 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE PONCTUEL (36 %)
ASE : 33% (10 JEUNES) / SAMI : 67% (20 JEUNES)

Un accompagnement ciblé, basé sur des sollicitations ponctuelles visant à répondre à des besoins spécifiques.

D. Publics accompagnés et besoins

Nous accompagnons deux populations différentes :

- **Les jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).**
- **Les jeunes majeurs anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA).**

Ces deux populations se distinguent par leurs parcours et leurs histoires, mais également leurs besoins qui peuvent être différents. C'est pourquoi nous les analyserons de manière séparées.

**UN BESOIN ESSENTIEL, DIFFICILE À QUANTIFIER C'EST
LE SOUTIEN MORAL QUE L'ASSOCIATION APPORTE À CES JEUNES.**

Répartition des besoins identifiés des jeunes :

En rejoignant l'association les jeunes majeurs peuvent solliciter un accompagnement socio-éducatif qui réponds aux **3** besoins principaux identifiés :

- **Aide administrative et accès aux droits**
- **Accès au logement autonome**
- **Insertion (scolaire et professionnelle)**

Autre besoin :

- **Aide à la santé mentale**



Répartition des besoins des jeunes

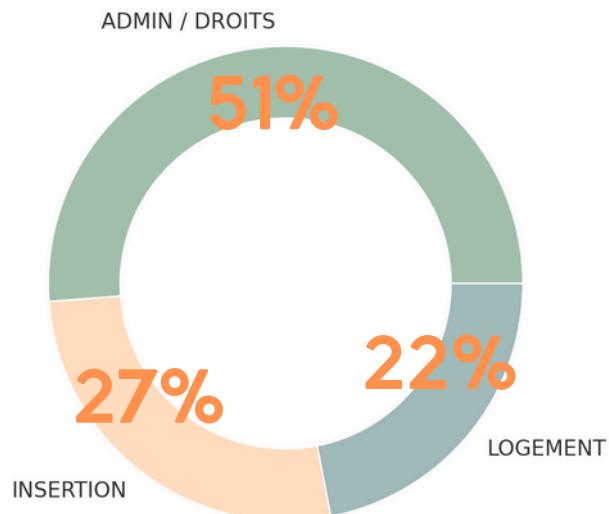
Anciens Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance

Si nous prenons en compte l'ensemble des besoins des jeunes majeurs sans les hiérarchiser, la répartition est la suivante :

51% **ADMIN / DROITS**

27% **INSERTION**

22% **LOGEMENT**



33 JEUNES MAJEURS ANCIENS DE L'ASE +22%

9% des jeunes majeurs accompagnés sont des anciens pupilles de l'état (3 jeunes)

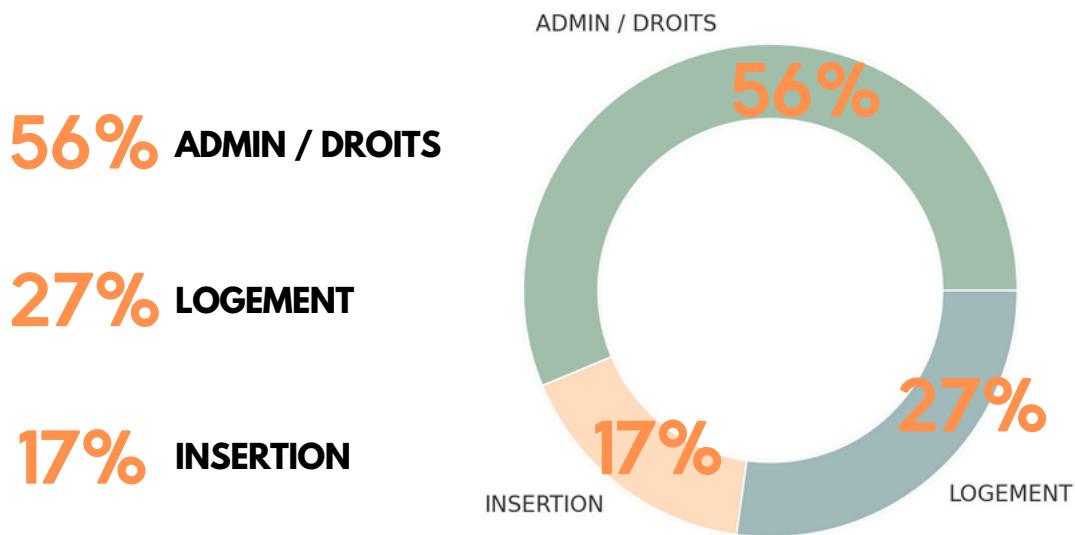
Les jeunes majeurs issu le l'aide sociale représentent 40%, des jeunes majeurs accompagnés par l'association.

Leurs besoins sont extrêmement variés, en fonction de leur situation à la sortie de l'ASE et du parcours qu'ils ont suivi durant leur prise en charge. Nous nous efforçons de leur apporter notre soutien et de leur proposer un accompagnement adapté à leurs attentes. La fin de la prise en charge par l'ASE constitue pour eux un véritable tournant dans leur vie personnelle, souvent marqué par des angoisses, des incertitudes et un sentiment d'insécurité. Nous insistons toujours sur la place particulière qu'occupe l'ADEPAPE 31 dans la protection de l'enfance, en raison de son histoire et de ses missions de représentation et d'accompagnement. Cette reconnaissance les rassure, ils prennent conscience qu'il existe un lieu où ils ont leur place.

Répartition des besoins des jeunes

Anciens Jeunes du Service d'Accompagnement pour les Mineurs Isolés

Si nous prenons en compte l'ensemble des besoins des jeunes majeurs sans les hiérarchiser, la répartition est la suivante :



50 JEUNES MAJEURS ANCIENS DU SAMI +67%

Les jeunes majeurs issus du service d'accompagnement des mineurs isolés représentent **60 %** des jeunes majeurs accompagnés par l'association.

Le nombre de jeunes accompagnés cette année a fortement augmenté par rapport à l'année dernière. Cette population, d'origine étrangère, a un besoin important d'accompagnement social, notamment en matière d'accès aux droits et d'aide administrative.

Ces personnes sont particulièrement vulnérables une fois sorties de l'aide sociale à l'enfance. Nombreux sont ceux qui se retrouvent en difficulté en raison d'un manque de connaissance des règles administratives et des droits auxquels ils peuvent prétendre. Le renouvellement annuel de leur titre de séjour et la difficulté d'accéder à un emploi stable les fragilisent. Il est indispensable pour eux de maintenir un lien avec des personnes ressources afin de prévenir les situations de grande précarité. L'association constitue ainsi pour eux un lieu ressource sécurisant.

Ancienneté des jeunes majeurs accompagnés

42% DE NOUVEAUX INSCRITS (35)

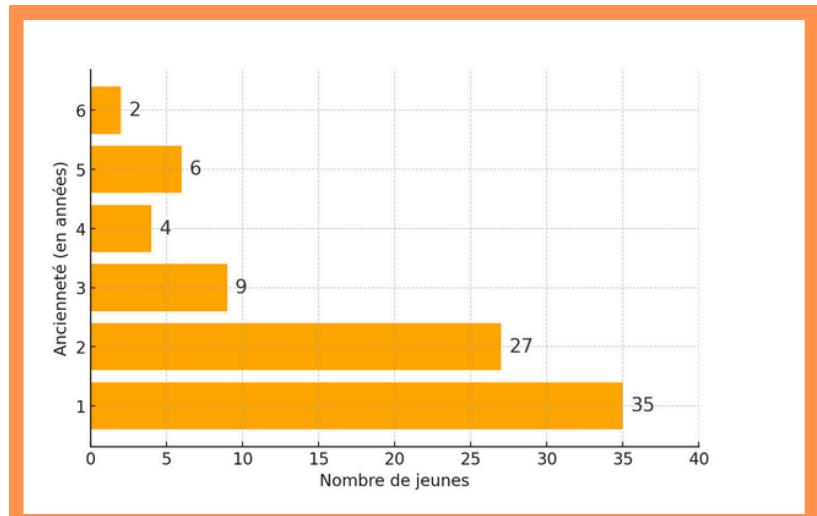
32% 2 ANS D'ANCIENNETÉ (27)

11% 3 ANS D'ANCIENNETÉ (9)

5% 4 ANS D'ANCIENNETÉ (4)

7% 5 ANS D'ANCIENNETÉ (6)

3% 6 ANS D'ANCIENNETÉ (2)



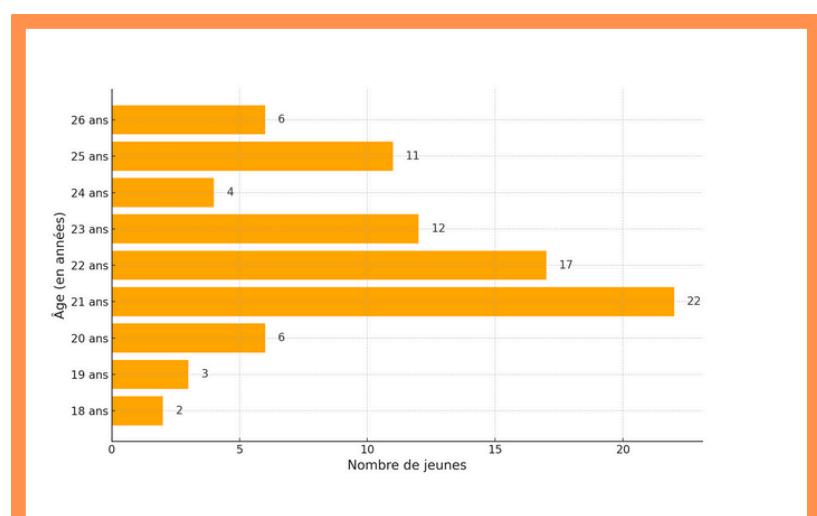
Age des jeunes majeurs accompagnés

13% DE MOINS DE 21 ANS (11)

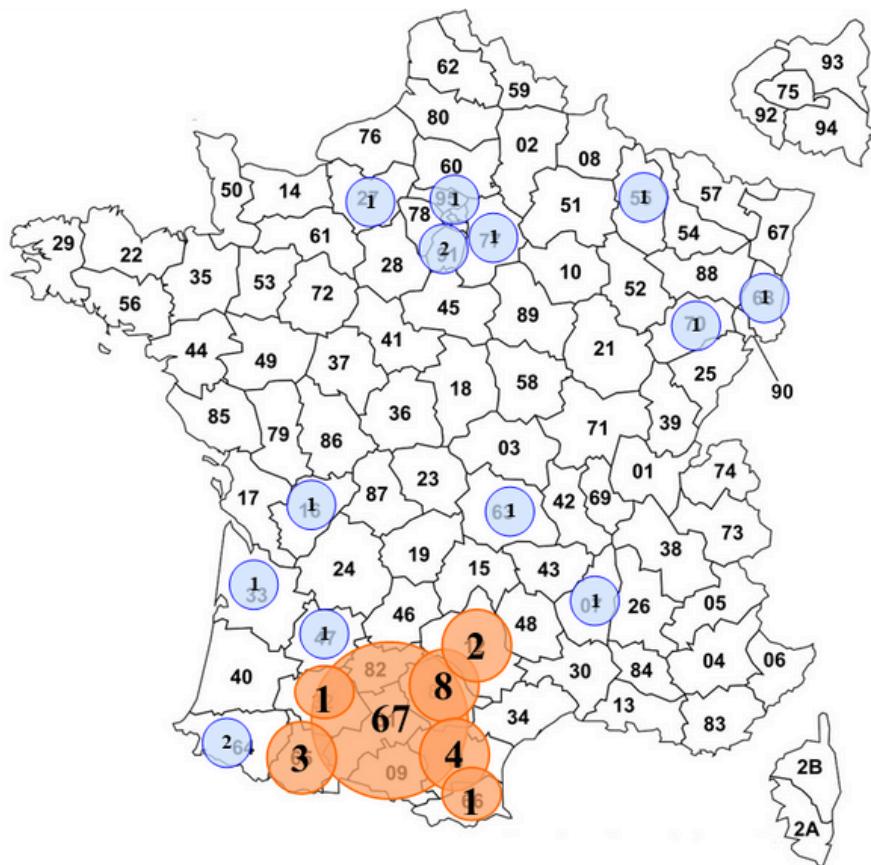
62% ENTRE 21 ET 23 ANS (51)

18% PLUS DE 24 ET 25 ANS (15)

6% ONT PLUS DE 26 ANS (6)



Origine géographique des jeunes majeurs accompagnés



67 % des jeunes sont issu de la Haute-Garonne

18% des jeunes viennent des départements voisins de la région Occitanie.

- 8% du Tarn
- 4% de l'Aude
- 3% des Hautes-Pyrénées
- 2% de l'Aveyron
- 1% du Tarn et Garonne
- 1% des Pyrénées Orientale

33% des jeunes viennent d'autres départements répartis dans toutes la France.

Jeunes majeurs qui n'ont pas sollicité un accompagnement

Parmi les **108** jeunes accueillis, **25** n'ont pas bénéficié d'un accompagnement.

18 jeunes majeurs ne se sont pas investi dans un accompagnement (17 %)

Une rencontre qui ne donne pas lieu à un suivi régulier pour le moment.

ASE : 44 % (8 Jeunes) / SAMI : 56 % (10 Jeunes).

7 jeunes sont encore confiés à l'aide sociale à l'enfance en 2024.

ASE : 43 % (3 Jeunes) / SAMI : 57 % (4 Jeunes).

5 rencontres ont été organisées pour permettre aux jeunes majeurs de découvrir l'association avant la fin de leur prise en charge par l'ASE. Cette démarche vise à les informer et les rassurer sur l'existence et le rôle de l'association, afin qu'ils puissent la solliciter s'ils en ressentent le besoin après la fin de leur accompagnement. C'est le référent ASE qui évalue la pertinence d'une telle rencontre en fonction de la situation de chaque jeune.

2 rencontres avec des anciens jeunes pupilles de l'état (Cf projet de partenariat services pupilles et adoption).

E. Les rencontres socio-éducatives, quelques chiffres

771

rencontres socio-éducatives ont été réalisés
selon plusieurs modalités :



RENCONTRE À
L'ASSOCIATION
68%



VISITE À
DOMICILE
9%



RENCONTRE À
L'EXTÉRIEUR
9%



RENDEZ-VOUS
TÉLÉPHONIQUE
14%

F. Projet d'accompagnement socio-éducatif

Pour répondre aux problématiques rencontrées par les jeunes majeurs, l'association a élaboré un projet d'accompagnement socio-éducatif. Ce projet est coordonné par l'éducateur en charge de l'accompagnement des jeunes majeur et le président de l'association. Il est mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe d'accompagnement salariés et bénévoles en collaboration avec de nombreux partenaires sociaux du territoire.

Quel que soit le statut des jeunes (pupilles, anciens de l'ASE ou anciens MNA), tous disposent des mêmes droits au sein de l'association.

Accès aux droits et aide administrative **Un soutien indispensable face au casse tête administratif**

L'accompagnement dans l'accès aux droits et l'aide administrative constitue un besoin primordial pour les jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En effet, un manque de connaissance des démarches à effectuer, peut rapidement compliquer leur situation et engendrer des obstacles majeurs à leur autonomie. Il est donc indispensable de mettre à leur disposition, un lieu ressource où des personnes de confiance peuvent les guider, les informer et les accompagner dans la compréhension et l'exercice de leurs droits. Ce soutien est essentiel pour prévenir les situations de précarité et favoriser une transition sereine vers la vie adulte.



Partenaires sollicités pour l'accès aux droits et l'aide administrative

Nous travaillons en lien étroit avec les partenaires sociaux, pour garantir un suivi individualisé des parcours et le partage des informations préoccupantes, dans l'intérêt des personnes.

- **Préfecture**

Nous sollicitons régulièrement la préfecture afin d'obtenir des éclaircissements sur la situation administrative des jeunes que nous accompagnons. Il est essentiel pour nous d'échanger fréquemment avec leurs services, notamment par mail, afin de connaître en détail l'état d'avancement des dossiers des jeunes majeurs pris en charge.

- **CAF Empalot**

Nous avons établi un partenariat avec la CAF d'Empalot, ce qui nous permet de bénéficier d'un contact direct avec une personne ressource. Nous pouvons ainsi la solliciter afin d'identifier les freins ou les éléments, compliquant une situation, dans le but de trouver des solutions adaptées.



Le défi de l'insertion professionnelle

Les jeunes sortant de l'ASE rencontrent souvent des difficultés à accéder à des emplois stables ou à poursuivre des études supérieures. Les nombreuses ruptures liées à une situation familiale complexe et/ou à des placements successifs sans continuité géographique, compliquent le maintien d'un parcours éducatif stable.

Ces instabilités fragilisent les jeunes et limitent leurs chances de s'insérer durablement dans le marché du travail. Pour réduire ces inégalités et leur offrir de meilleures perspectives, l'association met en place un accompagnement individualisé, adapté aux besoins et aux situations spécifiques de chaque jeune. Cet accompagnement vise à maximiser leurs chances de poursuivre leur parcours scolaire et à favoriser une insertion professionnelle réussie.

Aide aux études

Pour soutenir les jeunes majeurs poursuivant des études ou une formation, l'association propose une aide financière directe sous la forme d'une allocation mensuelle, de septembre à juin ou une aide ponctuelle dans le cas d'une formation. Cette allocation est calculée en fonction des revenus du jeune. (max 300€/mois)

ASE : 75 % (9 Jeunes) / SAMI : 25 % (3 Jeunes)

Femme : 58 % (7 Jeunes) / Homme : 42 % (5 Jeunes)

En 2024, 100% des jeunes accompagnés ont validé leur année ou obtenu leur diplôme. Cela représente 7 jeunes. 4 sont aujourd'hui en emploi, 3 autres poursuivent leur études. Les 5 autres jeunes ont rejoint l'association à la rentrée 2024 et sont toujours en cours d'année scolaire.

Budget Aide aux études 2024 : 10 727€ +38%



En 2024, l'association a soutenu 12 jeunes par le biais de l'aide aux études.

Jeune 1 - Femme de 25 ans, en Master 1 sciences politiques : **Aide mensuelle 165 €**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis la rentrée scolaire 2023.

L3 Validée en juin, poursuit depuis septembre sur un Master 1 en sciences politiques.

Jeune 2 - Femme de 25 ans, Master 1 en Neuropsychologie : **Aide mensuelle 80 €**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis la rentrée scolaire 2023.

L3 Psychologie Validée en juin, poursuit depuis septembre sur un Master 1 en Neuropsychologie.

Jeune 3 - Femme de 20 ans, en License 3 de droit : **Aide mensuelle 165 €**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis le mois de mai 2024.

L2 Validée en juin, poursuit depuis septembre sur un L3 de droit.

Jeune 4 - Homme de 20 ans, Terminale Bac PRO MELEC : **Aide mensuelle 200€.**

Accompagné par l'association dans ses études depuis le mois de mai 2023.

Diplômé en juin, poursuit depuis septembre sur un Titre pro Electricité en alternance de 15 mois.

Jeune 5 - Homme de 21 ans, BTS informatique : **Aide mensuelle 130€**

Accompagné par l'association dans ses études depuis la rentrée scolaire 2023.

Diplômé en juin, aujourd'hui salarié en CDI, chez Boulanger.

Jeune 6 - Homme de 23 ans, Formation conducteur routier : **Aide mensuelle 300€.**

Accompagné par l'association dans sa formation depuis le mois de décembre 2023 à février 2024.

Diplômé en février, aujourd'hui salarié en CDI comme Chaudronnier.

Jeune 7 - Femme de 22 ans, BAFA : **Aide ponctuelle 445€**

Accompagnée par l'association dans sa formation en janvier 2024.

BAFA Validé, aujourd'hui salariée en l'animation périscolaire avec la Mairie de Toulouse.

Jeune 8 - Homme de 25 ans, en Prépa magistrature : **Aide mensuelle 165€**

Accompagné par l'association dans ses études depuis le mois d'octobre 2024.

Jeune 9 - Femme de 21 ans, en L3 sciences et ingénierie : **Aide mensuelle 165€.**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis le mois d'octobre 2024.

Jeune 10 - Homme de 21 ans, en Ecole de design & image : **Aide mensuelle 165€.**

Accompagné par l'association dans ses études depuis le mois de novembre 2024.

Jeune 11 - Femme de 21 ans, en L2 Psychologie : **Aide mensuelle 165€.**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis le mois de septembre 2024.

Jeune 12 - Femme de 21 ans, en L2 Sociologie : **Aide mensuelle 165€.**

Accompagnée par l'association dans ses études depuis le mois de septembre 2024.

Contrat d'engagement réciproque

Le contrat d'engagement réciproque a été créé pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes. C'est un contrat dans lequel le jeune s'engage à adhérer à l'accompagnement social et éducatif proposé par l'association.

En contrepartie l'association s'engage à donner au jeune, une aide financière hebdomadaire de 50€. L'objectif étant de permettre au jeune d'être soutenu dans ses démarches d'accès à l'emploi ou à la formation. Le soutien financier permet d'assurer un minimum de revenu de subsistance en attendant le premier salaire ou l'entrée dans un dispositif, tel que le Contrat Engagement Jeune piloté par la mission locale.

Aide financière directe de 50€ par semaine pendant quatre semaines.

Au cours de l'année 2024, l'association a soutenu 10 jeunes grâce à ce dispositif.

Jeune 1 - Femme de 21 ans, CER de avril à juin - 8*50€ / semaine = **400€**

CER signé pour raccrocher l'accompagnement au CEJ de la mission locale.

Jeune 2 - Homme de 20 ans, CER de juillet à sept - 12*50€ / semaine = **600€**

CER signé pour assurer la transition entre la fin de ses études et son emploi, aujourd'hui salarié en alternance.

Jeune 3 - Homme de 24 ans, CER de juin à août - 10*50€ / semaine = **500€**

CER signé pour soutenir un jeune homme à la rue et tenter de le raccrocher aux droits commun.

Nous avons subitement perdu le contact avec lui.

Jeune 4 - Femme de 22 ans, CER de août à sept - 4*50€ / semaine = **200€**

CER signé pour assurer un minimum de subsistance et raccrocher avec la formation.

Objectif atteint madame est aujourd'hui en alternance en BTS aéronautique avec l'entreprise ATR.

Jeune 5 - Femme de 22 ans, CER de sept à nov - 13*50€ / semaine = **650€**

CER signé pour assurer un minimum de subsistance et raccrocher avec la formation.

Objectif atteint madame est aujourd'hui en alternance comme vendeuse.

Jeune 6 - Homme de 22 ans, CER de oct à déc - 10*50€ / semaine = **500€**

CER signé pour assurer un minimum de subsistance pendant une période de transition du jeune homme. Objectif atteint, nouveau logement trouvé, emploi temps partiel trouvé et accompagnement mission locale quartier EST débuté.

Jeune 7 - Homme de 20 ans, CER de oct à déc - $8 \times 50\text{€} / \text{semaine} = 400\text{€}$

CER signé pour assurer un minimum de subsistance et orienté vers la mission locale.

Objectif non-atteint, accompagnement mission locale débuté, mais jeune homme aujourd'hui incarcéré.

Jeune 8 - Homme de 20 ans, CER de sept à déc - $10 \times 50\text{€} / \text{semaine} = 500\text{€}$

CER signé pour assurer un minimum de subsistance et orienté vers la mission locale, en vue d'une formation ou d'un emploi. Accompagnement en cours, la personne a intégré un logement de l'association en début d'année 2025.

Jeune 9 - Femme de 20 ans, CER de nov à déc - $8 \times 50\text{€} / \text{semaine} = 400\text{€}$

CER signé pour prendre le relai d'un CEJ mission locale qui se termine, jeune femme accompagnée par l'association depuis plusieurs mois, elle est hébergée dans un de nos appartements, début d'année 2025, elle a signé un CDI à temps partiel.

Jeune 10 - Femme de 21 ans, CER de nov à déc - $6 \times 50\text{€} / \text{semaine} = 300\text{€}$

CER signé pour prendre le relai d'un CEJ mission locale qui se termine, jeune femme hébergée dans un de nos appartements. Complication dans ses démarches d'accès à la formation de petite enfance, elle a intégré un service civique dans une école.

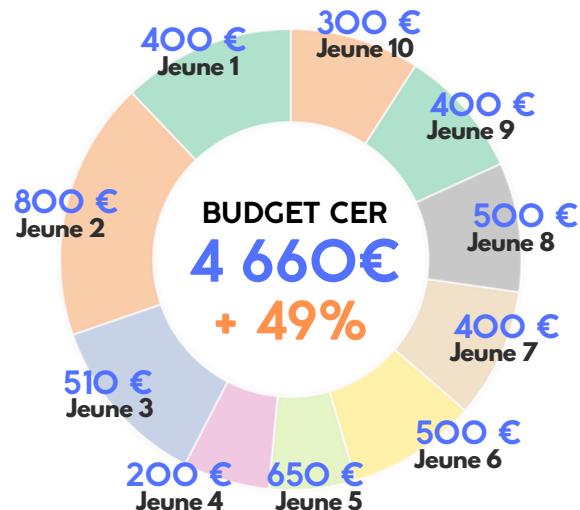
ASE : 60 % (6 Jeunes) / SAMI : 40 % (4 Jeunes)

Femme : 50 % (5 Jeunes) / Homme : 50 % (5 Jeunes)

En 2024, 80% des jeunes accompagnés dans le cadre d'un CER ont accédé à l'emploi ou la formation.

Cela représente 8 jeunes, 3 sont aujourd'hui en emploi et 5 en alternance ou formation.

Pour les 2 jeunes qui n'ont pas réussi à raccrocher avec un dispositif de droit commun, le premier est incarcéré et nous sommes sans nouvelles du second.



Partenaires sollicités pour l'insertion professionnelle

• Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) constitue une aide de dernier recours pour lutter contre l'exclusion des jeunes en situation de grande difficulté sociale et/ou professionnelle. Ce dispositif financé par Toulouse Métropole et par le Conseil Départemental, selon le secteur de domiciliation des jeunes, est sollicité par l'association, afin de pouvoir soutenir financièrement les jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Il y a eu 5 dossiers déposés sur l'année 2024,
pour 4 jeunes différents et pour un total de 2 180€.

Moins 42% par rapport à l'année 2023 (10 dossiers pour 3 728€)



• Mission locale Quartier EST

Nous avons mis en place un partenariat depuis 2023 avec la mission locale des quartiers EST afin de pouvoir proposer aux jeunes un accompagnement au sein de cette structure. En collaboration avec le chef de service de l'antenne, nous avons la possibilité de positionner directement des jeunes, pour faciliter l'accès à la mission locale et s'inscrire dans un accompagnement de proximité avec les conseillers en insertion. Ce partenariat fonctionne bien et montre qu'il correspond aux problématiques des jeunes accompagnés par l'association.

6 jeunes ont été orientés vers la mission locale quartier EST en 2024.

Nous travaillons avec l'ensemble des missions locales du territoires
selon l'origine géographique des jeunes majeurs.

L'accès au logement autonome

Un enjeu central pour les jeunes accompagnés.

De nombreux jeunes sortant de l'ASE sont confrontés à une grande précarité résidentielle, étant souvent locataires ou hébergés à titre gratuit dans des conditions instables. Les jeunes sans lien familial stable sont particulièrement exposés à des épisodes d'itinérance. Cette vulnérabilité résulte de la combinaison de plusieurs facteurs rendant l'accès à un logement autonome particulièrement difficile. Parmi eux, la forte tension immobilière à Toulouse et dans sa métropole ainsi que des ressources financières insuffisantes, ne permettant pas de remplir les critères d'accès, notamment dans le secteur privé.

Construire un parcours d'accès au logement

Nous construisons avec les jeunes majeurs un projet d'accès au logement :

Depuis la loi du **7 février 2022** relative à la protection des enfants, les jeunes majeurs anciennement confiés lors de leur minorité sont prioritaires pour obtenir un logement social jusqu'à 3 ans après la sortie de leur parcours ASE.

- Demande de logement social, avec des démarches de priorisation, grâce à un partenariat avec la **Direction territoriale des solidarités**, permettant de prioriser les jeunes sortants de l'ASE.
- Orientation vers des structures adaptées : foyers de jeunes travailleurs (FJT), résidences sociales (Adoma) ou des dispositifs comme l'Allocation logement temporaire (ALT).
- Encouragement à des solutions intermédiaires, comme l'hébergement temporaire chez des amis ou la colocation, pour répondre rapidement à l'urgence.

La situation actuelle du logement à Toulouse est particulièrement complexe, avec une pénurie de solutions accessibles. Ce contexte exacerbe les difficultés rencontrées par les jeunes en situation de précarité.

Dispositif d'Insertion par le Logement

Pour répondre en partie aux problématiques liées au logement des jeunes majeurs, l'ADEPAPE 31 s'est dotée de son propre "**Dispositif d'Insertion par le Logement**". Depuis 2020, l'association met à disposition des jeunes majeurs 6 places en appartements, spécifiquement destinées à soutenir les jeunes en difficulté dans l'accès à un logement autonome.

Cette année il y a eu beaucoup de mouvements dans les appartements du DIL.

Tableaux des jeunes hébergés en 2024

LOGEMENT	Locataire	Age	Arrivé	Départ	Durée	Suite	Observation
Appt 60 T2	Femme avec enfant (12 ans)	26	2019	Mai 2024	4 ans	Logement autonome	A quitté le logement en mai 2024 pour s'installer dans son logement autonome, via priorisation.
Appt 50 T1	Femme	24	Janvier 2023	Avril 2024	1 an	Centre parental Saint-Gaudens	A quitté le logement en avril 2024 pour s'installer au centre parental de Saint-Gaudens
	Femme	20	Juin 2024	Toujours hébergée	8 mois	Logement autonome	Toujours hébergée dans l'appartement
Collocation Valery Appt B39 - T3	Homme	20	Avril 2023	Toujours hébergé	2 ans	Logement autonome	Toujours hébergée par l'association a changé de logement en interne, colocation GOUNOD
	Homme	22	Novembre 2023	Février 2024	4 mois	Inconnu	A quitté le logement sans avertir l'association
	Femme	22	Juin 2024	Toujours hébergée	6 mois	Logement autonome	Priorisation validée
	Femme	21	Juin 2024	Toujours hébergée	6 mois	Logement autonome	Priorisation à venir
Collocation Gounod Appt 61 T3	Homme	22	Octobre 2021	Mai 2024	2 ans 3 mois	Logement autonome	A quitté son logement pour s'installer en colocation avec un ami. Toujours adhérent de l'association en 2025
	Homme	24	Janvier 2023	Décembre 2024	2 ans	Logement autonome	A quitté la colocation en décembre 2024, pour s'installer dans son logement autonome, via priorisation.
	Homme	20	Avril 2023	Toujours hébergé	2 ans	Logement autonome	A rejoint la colocation GOUNOD en MAI 2024. Priorisation à venir

10 jeunes ont été hébergés en 2024, 5 le sont encore aujourd'hui.

2 ont pu accéder à un logement autonome, via une priorisation.

1 a choisi de s'installer en colocation avec un ami dans le parc privé.

1 a été prise en charge par le centre parental de Saint-Gaudens.

Nous n'avons pas de nouvelle du dernier qui a quitté le logement sans prévenir.

Partenaires sollicités pour l'accès au logement

La Direction Territoriale des Solidarités (DTS)

Pour les demandes de priorisation via le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. (PDALHPD)

Nous travaillons en collaboration avec la Direction Territoriale des Solidarités pour instruire des demandes de priorisation des jeunes majeurs.

Cette année **6** jeunes accompagnés par l'association ont été priorisés.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

L'accompagnement des jeunes en situation d'errance.

Partenaire indispensable, nous travaillons en collaboration avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, en particulier avec l'assistante sociale responsable des parcours jeunes. Nous sommes prescripteurs, nous avons la possibilité d'inscrire les personnes sur la plateforme et de faire des préconisations d'hébergement, en fonction de l'évaluation sociale que nous pouvons faire de la situation.

Cette année **5** jeunes accompagnés par l'association ont vécu des passages par la rue ou le sont encore.



Aide à la santé

La santé mentale, un besoin majeur pour ces jeunes.

51% des jeunes ancien ASE accompagnés ont besoin d'un soutien du côté de l'accompagnement à la santé mentale. (17 jeunes majeurs).

2% des jeunes ancien MNA accompagnés ont besoin d'un soutien du côté de l'accompagnement à la santé mentale. (1 jeune majeur).

Partenariat avec une psychologue en libéral

Depuis quatre ans, nous avons établi un partenariat avec une psychologue libérale. Il était indispensable pour l'association d'avoir un partenaire réactif et pérenne pour répondre au besoin important des jeunes majeurs en termes de soutien psychologique. Les jeunes majeurs que nous accompagnons sont marqués par de nombreuses ruptures et traumatismes : d'abord avec leur famille d'origine, puis souvent avec les familles d'accueil et les foyers qui se sont multipliés tout au long de leur enfance.

Grâce à ce partenariat, nous souhaitons leur offrir un accompagnement psychologique stable et durable, leur permettant ainsi de s'inscrire dans un véritable travail thérapeutique sur le long terme. L'objectif est de leur donner les moyens de se reconstruire et de retrouver un équilibre pour mieux s'insérer dans la société. L'alliance entre l'accompagnement social et psychothérapeutique, permet d'observer des évolutions positives chez les jeunes que nous accompagnons.

Sur l'année 2024,

81 consultations psychologiques. **-27%**, par rapport à 2023 (111)

12 jeunes différents. **+71%**, par rapport à 2023

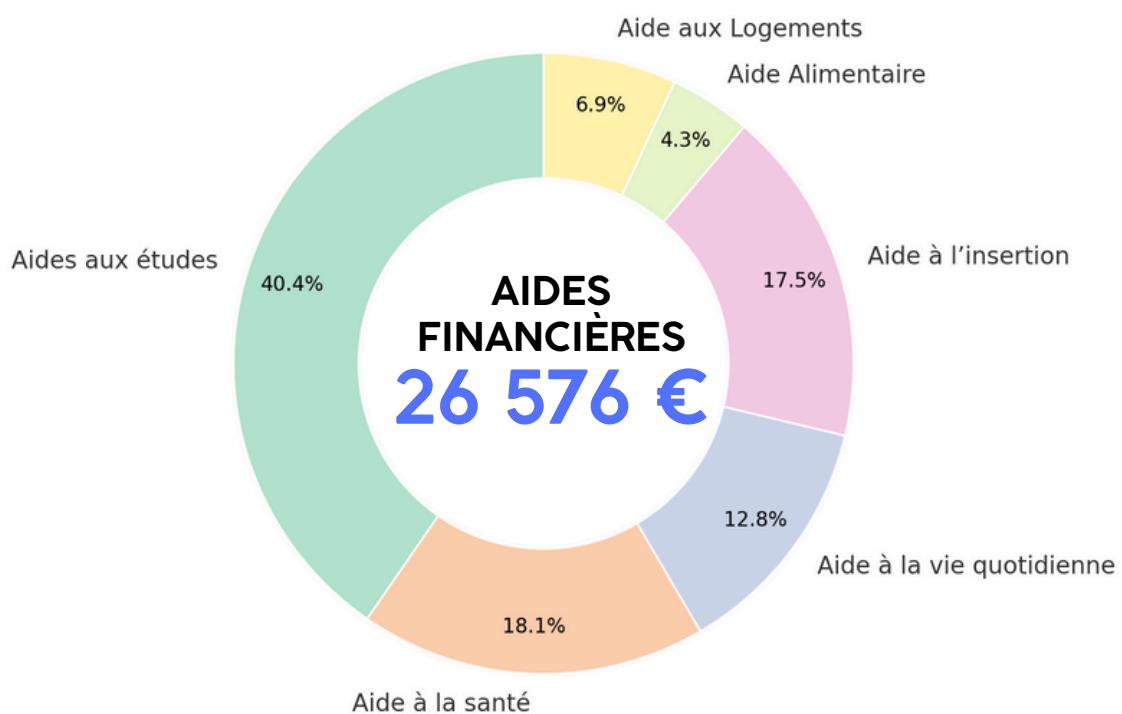
Les **5** autres jeunes ayant un besoin d'accompagnement psychologique, ont été orientés vers d'autres partenaires (**Arpade, Un chez soi d'abord**), ou étaient déjà suivis par un autre psychologue en libérale.

Aides financières

74% des jeunes ancien ASE accompagnés ont besoins d'une aide financière directe ou indirecte dans leur parcours d'accompagnement. (25 jeunes majeurs).

25% des jeunes ancien MNA accompagnés ont besoins d'une aide financière dans leur parcours d'accompagnement directe ou indirect. (12 jeunes majeurs)

La forte disparité dans la répartition des aides financières s'explique principalement par deux facteurs majeurs : l'absence de l'aide aux études et de l'aide à la santé pour les mineurs isolés. Ces deux postes de dépenses représentent à eux seuls plus de 50 % du soutien financier accordé aux autres jeunes.



- **Aide aux études :** 10 727 €
- **Aide à la santé :** 4 805 €
- **Aide à la vie quotidienne :** 3 407 €
- **Aide à l'insertion :** 4 660 €
- **Aide alimentaire :** 1 130 €
- **Aide aux logements :** 1 847 €

G. Réseau de partenaire

Plus la connaissance mutuelle entre l'ADEPAPE 31 et les différents acteurs sociaux est approfondie, plus la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance pourra se faire dans de bonnes conditions pour les jeunes majeurs et prévenir les situations complexes. Tout au long de l'année, nous veillons à entretenir et à développer ce lien avec les différents partenaires.

En amont,
Les partenaires de la protection de l'enfance pour l'orientation et la rencontre des jeunes.

1 Maison des solidarités de la métropole et du département

Nous sommes en lien avec la majorité des MDS de Toulouse Métropole et du Département. Les équipes de l'aide sociale à l'enfance et les assistants sociaux de la polyvalence, pour orienter les jeunes vers l'association.

Nous sommes en lien avec les différents référents(es) ASE ou assistants(es) social(es) de façon plus ou moins proche selon les jeunes accompagnés.

En 2024, nous avons rencontré les équipes éducatives de la MDS du Centre et de la Faourette.

2 Service d'accompagnement pour les mineurs isolés

En 2024, nous avons rencontré l'équipe éducative du SAMI afin de présenter nos missions et de renforcer notre collaboration. Cet échange a permis de consolider un lien de proximité essentiel pour prévenir les ruptures et assurer un suivi continu des jeunes sortants des dispositifs. Il est absolument indispensable de maintenir un lien pour ces jeunes qui se retrouvent souvent très seul face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent.

3 Service d'accompagnement des pupilles de l'Etat et de l'adoption

Un partenariat spécifique a été mis en place avec le service des pupilles afin d'anticiper les fins de prise en charge et de permettre aux jeunes de connaître l'association.

Ce projet, actuellement en phase d'expérimentation, est mené en collaboration directe avec Mme Masseau, cheffe de service.

À leur majorité, les pupilles de l'État perdent leur statut protecteur, bien qu'ils soient généralement accompagnés par l'ASE jusqu'à leurs 21 ans. L'objectif de ce partenariat est d'offrir une continuité de soutien en leur proposant de rencontrer l'ADEPAPE 31 avant la fin de leur prise en charge. Cette démarche vise à créer un lien symbolique et structurant, garantissant aux jeunes un point d'ancrage et un accompagnement au-delà du cadre institutionnel.

4 Maison d'enfants à caractère social

Les éducateurs(trices) des MECS sont au plus près des jeunes dans leur quotidien, il est nécessaire d'entretenir un lien de proximité avec chacune des équipes éducatives pour informer et orienter les jeunes majeurs vers l'association.

Nous sommes en lien avec de nombreuses MECS de façon plus ou moins proche selon les jeunes accompagnés.

- MECS Transition
- MECS Merly
- MECS le Ramel
- MECS L'Orangeraie
- MECS Chêne vert
- MECS Pargaminières, SE2A ANRAS
- Accueil et Famille
- Aspe2a

En 2024, nous avons rencontré les équipes éducatives de la MECS Chêne vert et de la MECS Pargaminières.



Pendant l'accompagnement, Les partenaires sociaux du territoire

En plus de tous les partenaires cités dans la description du projet d'accompagnement socio-éducatif visant à répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs, nous sommes en lien avec de nombreux autres partenaires.

1 Logement et Hébergement :

- CHRS Antipoul (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Dispositif "Un chez soi d'abord"
- Bailleurs sociaux
- Service logement Toulouse métropole

2 Services et Centres d'Insertion

- AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)
- GEICQ (Groupement des Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
- CFA BASSO CAMBO
- Esat AJH Les Pins (Établissement et Service d'Aide par le Travail)

3 Etablissements autour de la protection de l'enfance

- Club de prévention St Gaudens
- Club de prévention du Centre
- CDEF (Centre Départementale de l'Enfance et de la Famille)

4 Services de Justice

- Curateur (Jeune sous protection)
- Avocats(es)

5 Associations d'accompagnement en addictologie

- Association Arpade
- Association France Addiction
- Association Clémence Isaure
- Dispositif TAPPAJ

6 Institutions et Structures de Santé :

- Hôpital psychiatrique Marchand
- Hôpital psychiatrique Purpan
- CMP La Grave (Centre Médico-Psychologique)
- Médecin Généraliste
- Dentiste
- MDPH Toulouse (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

7 Associations pour le droit des étrangers

- Association Karavan
- Association La Cimade
- Association Migrant 31

8 Autres partenaires....

- Apprenti d'Auteuil
- EPIDE



Moments conviviaux



6. Accompagnement des + de 25 ans

Au cours de l'année 2024, nous avons apporté une aide financière à l'un de nos adhérents pour son aménagement en maison de retraite. Nous avons également octroyé une aide pour le règlement d'une facture d'énergie pour un autre de nos adhérents.

Mathieu FAUT, Amélie SERVIERES et Martine GUERINAUD ont rencontré plusieurs anciens de nos jeunes majeurs ayant atteint l'âge de **26 ans**, lors de rendez-vous administratifs.

Nous poursuivons notre soutien pour les accompagner dans leurs démarches et face aux difficultés rencontrées sur leur parcours.

7. Prêts d'Honneur

Pour nos adhérents dont les ressources sont parfois insuffisantes, nous offrons la possibilité de prêts sans intérêt.

Cependant, nous devons être de plus en plus vigilants quant aux montants engagés dans le cadre de ces aides. Notre priorité est de ne pas exposer les demandeurs à un risque de surendettement.

Ainsi, nous demandons à chaque personne de compléter un dossier, accompagné des documents nécessaires, afin d'étudier de manière approfondie chaque situation. De plus, nous avons fixé un plafond pour ces prêts.

Les prêts, dont le montant maximum par personne, est de **960 Euros**, peuvent être remboursés sur 10 ou 12 mensualités.

8. Allocations diverses et aides

En 2024, nous avons attribué **deux** primes de naissance, mais aucun secours décès n'a été versé.

Des allocations pour parents isolés ont été octroyées pour **quatre** enfants. Cette allocation, qui dépend des revenus, est versée trois fois par an, lors du départ en vacances, de la rentrée scolaire et à Noël.

L'association a déposé une gerbe en l'honneur d'un jeune majeur. D'autres gerbes ont été déposées sur les deux caveaux des Pupilles de l'État ainsi que sur la sépulture de Madame SEMON, notre bienfaitrice.

9. Rencontres



Repas de la nouvelle année
13 janvier 2024



Galettes des rois JM
26 janvier 2024



Soirée Foot
5 mars 2024



Assemblée Générale
06 avril 2024



Voix des Adoptés
25 mai 2024



Fête de l'Été
14 juin 2024



Fête de l'Été
14 juin 2024



Assises de la Protection de
l'Enfance
27 et 28 juin 2024



Course à pieds
30 octobre 2024

10. Nos Outils de Communication

Nouveau logo...

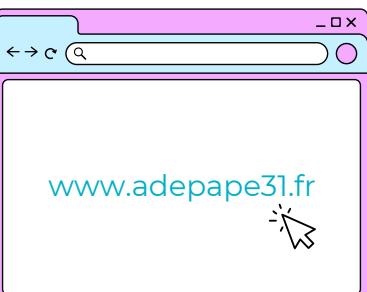
Avant 2008



de 2008 à 2024



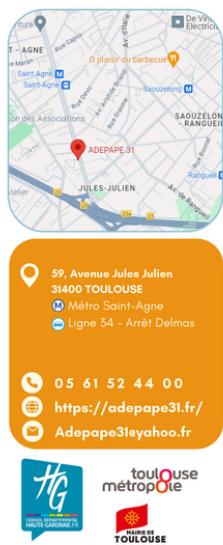
Depuis 2024



Site internet



Newsletter mensuelle



Plaquette



Journal Le Lien

11. Remerciements et Conclusion

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour l'engagement des bénévoles, la passion et le temps que vous consacrez à notre association. Grâce à votre dévouement, nous avons pu accomplir de nombreuses actions et aider ceux qui en avaient besoin.

Votre soutien, votre énergie et votre bienveillance font une réelle différence dans la vie des personnes que nous accompagnons. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible. Vous êtes une source d'inspiration et un pilier fondamental pour notre association.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre travail remarquable et votre implication sans faille. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur vous et espérons continuer à travailler ensemble pour encore plus de projets et de réussites.

Nous souhaitons aussi remercier chaleureusement nos salariés pour votre travail et votre engagement au sein de notre association. Mathieu FAUT, ton dévouement auprès des jeunes est essentiel, et Aude MALET, ton organisation garantit le bon fonctionnement de nos actions. Votre contribution à notre mission est précieuse et nous sommes fiers de pouvoir compter sur vous.

Avec toute notre reconnaissance.

L'actuelle politique d'économie budgétaire exige une gestion particulièrement prudente et un effort constant pour expliquer en quoi notre rôle est essentiel dans la politique de la Protection de l'Enfance. Il est primordial de défendre nos besoins en financement, car ces soutiens financiers sont directement liés à nos actions, conformément aux missions qui nous sont attribuées légalement.

Face à l'augmentation significative du nombre de jeunes majeurs accueillis en 2024, il nous semble indispensable de renforcer l'équipe d'accompagnement pour répondre à toutes les sollicitations. Cependant, dans le contexte actuel, l'embauche d'un(e) nouveau(elle) travailleur(se) social(e) est devenue un défi, même si cette démarche devient de plus en plus nécessaire.

12. Nos Partenaires



Association Départementale d'Entraide
des Personnes Accueillies en Protection
de l'Enfance, "Pupilles de l'État et Autres
statuts" de la Haute-Garonne

A.D.E.P.A.P.E. 31

59, avenue Jules Julien

31400 TOULOUSE

05 61 52 44 00

contact@adepape31.fr

www.adepape31.fr

